

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 décembre 2020

PRÉSENTS :

Madame Florence VANHILLE, Maire

Monsieur Johnny DECOSTER – Madame Pascale DESFRENNES - Monsieur Jean-Noël VANVINCQ – Madame Béatrice LEMPEREUR – Monsieur Bruno PRUVOST, Adjoints au Maire,

Monsieur Régis SCHOONHEERE - Monsieur Bruno DIMPRES – Madame Isabelle DEVULDER – Madame Fabienne DELANSAY -Monsieur Thierry WALLYN – Madame Delphine DELORRIER – Madame Mary LECOINTRE – Madame Amandine DEBEUSSCHER – Monsieur Charles VERHEGGE -Madame Marie BOUCHERY – Madame Vanessa FINANCE - Monsieur David FERYN, Conseillers Municipaux

ÉXCUSÉS :

Monsieur Fabrice POCHOLLE

Monsieur Charles VERHEGGE a été nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2020 n'ayant pas fait l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Validation des modifications du règlement du Conseil Municipal

La proposition du nouveau règlement, construit sur la base du modèle de l'Association des Maires de France, a été communiqué par mail à l'ensemble des élus le 24 novembre 2020.

Avant de valider les modifications apportées et donc le règlement dans son intégralité, Madame le Maire demande s'il y a des questions sur ce document.

Vanessa FINANCE remercie Madame le Maire de l'avoir envoyé assez tôt pour avoir le temps de le lire et pas avec les projets de délibération. Madame FINANCE a une requête concernant le délai d'envoi des documents. Elle précise que la date du Conseil Municipal était connue un mois avant mais que les documents ne sont envoyés que le jeudi, ce qui laisse peu de temps pour se réunir et évoquer les sujets ensemble. Comme la date est donnée un mois avant, même si des dossiers ne sont pas bouclés, Madame FINANCE demande si les élus peuvent recevoir les documents un peu avant les 3 jours indiqués dans le règlement.

Madame VANHILLE explique que cela est dans la mesure du possible et qu'il y a des délais à respecter et que les documents ne peuvent pas être envoyés avant l'ordre du jour et qu'il y a des points qui arrivent jusqu'au dernier moment. Madame le Maire entend la requête mais précise qu'elle souhaite que les projets de délibérations soient envoyés avant alors même que dans les communes de notre taille, seul l'envoi de l'ordre du jour est obligatoire. Cet envoi se fait en amont pour plus d'informations et plus de transparence mais dans la mesure du possible on essaiera d'envoyer les dossiers avant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur.

Budget Principal 2020 / Décision Modificative n°1

Monsieur Jean-Noël VANVINCQ fait savoir qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sous forme d'un glissement de crédits d'un compte à l'autre. Monsieur VANVINCQ propose les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	53 567.83	70 Produits des services	-9 627.33
012 Charges de personnel	25 660.00	73 Impôts et taxes	44 297.13
014 Atténuation de produits (sauf ICNE)	0.00	74 Dotations et participations	45 324.10
65 Charges de gestion courante	6 737.91	75 Autres produits de gestion	5 142.36
66 Charges financières	0.00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	70.52	013 Atténuation charges	0.00
73 Impôts et taxes		77 Produits exceptionnels	900.00
022 Dépenses imprévues de fonctionn	0.00		
Total dépenses réelles	86 036.26	Total des recettes réelles	86 036.26
Solde des opérations réelles			0.00
OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement section investissement		71 Travaux en régie	
68 Dot. Aux amortissements		72 Travaux en régie	
66 ICNE			
Total des opérations d'ordre	0.00	Total des opérations d'ordre	0.00
Total des dépenses	86 036.26	Total des recettes	86 036.26
		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	86 036.26	D002	86 036.26
Recettes (ou excédent)	86 036.26	R002	86 036.26

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES			
13 DGE	0.00	27 Rembt de prêts	
16 Emprunts	0.00	10 Dotations et fonds	13 469.00
20 Immobilisations incorporelles	0.00	1068 Autres réserves	
21 Immobilisations corporelles	13 469.00	16 Emprunts	
23 Immobilisations en cours		13 Subventions	0.00
23 Immobilisations en cours	0.00	20 Immobilisations incorporelles	0.00
020 Réserve	0.00	40 Opérations d'ordre entre sections	0.00
40 Opérations d'ordre entre sections	0.00		
27 Prêts			
Total dépenses réelles	13 469.00	Total des recettes réelles	13 469.00
OPERATIONS D'ORDRE			
1688 ICNE		021 Virement section fonct.	0.00
21 Travaux en régie		1688 ICNE	0.00
23 Travaux en régie		28 Dot. Aux amortissements	0.00
Total des opérations d'ordre	0.00		0.00
Total des dépenses	13 469.00	Total des recettes	13 469.00
		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	13 469.00	D001	13 469.00
Recettes (ou excédent)	13 469.00	R001	13 469.00

Monsieur VANVINCQ explique que la particularité de cette année fait que la Commune a moins dépensé.

A l'Unanimité, Le Conseil Municipal, adopte la présente délibération.

Décision budgétaire admission en non valeurs

Madame le Maire expose : malgré la mise en œuvre de toutes formes de poursuites, le recouvrement de certains titres s'avère impossible. Aussi, la Trésorerie Municipale de Dunkerque propose à la Commune d'admettre en non-valeur 7 titres non recouverts pour une somme totale de 112.49 €.

Madame VANHILLE propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de 5 titres :

- Pour l'exercice 2007 : Titre n°3 pour un montant de 6.39 €
- Pour l'exercice 2015 : Titre n°3 pour un montant de 18.50 €
- Pour l'exercice 2017 : Titre n°7 pour un montant de 25.90 €
- Pour l'exercice 2017 : Titre n°206 pour un montant de 13.00 €
- Pour l'exercice 2019 : Titre n°79 pour un montant de 0.60 €

Pour ces titres, le comptable invoque un montant inférieur au seuil de poursuite.

Le montant total, objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la Commune s'élève ainsi à 64.39 €.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 64.39 €, est inscrit à l'article 6541 « Créances Admises en non-valeur » du budget principal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de refuser l'admission en non-valeur des titres suivants :

- Pour l'exercice 2018 : Titre n°2 pour un montant de 33.30 €
- Pour l'exercice 2018 : Titre n°81 pour un montant de 14.80 €

Pour la raison suivante, les débiteurs résident toujours sur la commune et bénéficient des services de la Commune. Il est donc possible de réclamer la somme due aux familles concernées.

Madame FINANCE demande si nous avons été voir les personnes concernées pour savoir si elles avaient des difficultés. Madame VANHILLE explique que d'autres familles se retrouvent dans cette situation pour lesquelles des solutions d'échéanciers sont mis en place. Un arrangement est trouvé systématiquement. A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la présente délibération.

Tarifs 2021

Florence VANHILLE, Maire, propose de modifier certains tarifs des services proposés au public. Elle soumet à l'assemblée le tableau portant sur les différentes prestations des annexes 1 & 2. Elle précise que l'augmentation proposée est toujours aux alentours de 2% avec un arrondi. Depuis l'ouverture les tarifs du Point Lecture n'ont pas augmenté, les augmentations restent modiques. Le point marquant des tarifs est la caution pour les locations de la salle Robert Merle aux personnes non Zuydcootoises. Elle passe de 350 à 850 € car lorsque qu'il y a un problème il est plus difficile de récupérer notre dû quand il y a de la casse. A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte les nouveaux tarifs

Autorisation de dépenses d'investissement préalables au vote du Budget Primitif 2021

Monsieur VANVINCQ, rappelle que préalablement au vote du budget 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

A savoir : - Chapitre 20 : 4 250 €
 - Chapitre 21 : 83 715 €
 - Chapitre 23 : 20 000 €

Le Conseil Municipal accepte et autorise Madame le Maire ou son Adjoint délégué de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Avance sur subvention à Zuydcoote Animations

Florence VANHILLE, Maire, a été sollicitée par l'association « Zuydcoote Animations » qui a déjà prévu un certain nombre d'activités et de manifestations pour l'année 2021. La mise en œuvre de certaines d'entre elles nécessite un engagement financier auprès de prestataires à qui il faut verser des acomptes. Madame le Maire a l'espoir de pouvoir organiser des manifestations en 2021. Afin de pouvoir maintenir la trésorerie avant le versement de la subvention annuelle qui sera proposée au budget primitif 2021, l'association a souhaité pouvoir bénéficier d'une avance de 5 000.00 € (10 000.00 € les autres années). Pour information, l'année dernière une avance de 10 000 € avait été versée mais pas d'autres subventions n'ont été versées sur un budget total annuel habituellement de 30 000 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la présente délibération.

Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuite du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique.

Madame DESFRENNES, Adjointe déléguée à l'éducation, expose :

Une délibération a déjà été prise pour 2021 mais la CUD fonctionne en année scolaire, il faut donc délibérer de nouveau pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 5000 € TTC pour participer au fonctionnement de l'école au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique et autorise Madame le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Projet « le village » vente de parcelles à Mavan Aménageur

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de la mise au point du projet « LE VILLAGE », il s'avère nécessaire de créer une liaison technique (assainissement) et une liaison douce (véloroute), côté rue du Général de Gaulle, face au parking rue des Peupliers. L'accès technique (3 mètres de large), combiné à un usage « piétons et cyclistes », s'inscrivent dans les besoins et les objectifs du projet d'aménagement.

Cela nécessite que la Société MAVAN Aménageur devienne propriétaire de partie de parcelles appartenant à la commune :

- Parcelle AD73 pour 82 m²
- Parcelle AD72 pour 99 m²



Cette vente est une nécessité impérieuse pour accéder derrière pour démolir le bâtiment qui est devenu dangereux et pour agrandir le cimetière.

Après négociation, il est proposé que l'aménageur rachète les parcelles à usage technique /véloroute au prix de 10€/m², soit pour l'ensemble 1 810 €.

Cette offre d'achat inclut les frais de géomètres et les frais de notaire à la charge de l'aménageur. Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 voix « Contre », 1 « Abstention et 15 voix « pour » autorise Madame le Maire à vendre ces deux bouts de parcelles, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au projet.

Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral

Madame le Maire expose :

Madame VANHILLE travaille sur ce projet depuis quelques temps avec l'Hôpital Maritime, la Communauté Urbaine de Dunkerque et le Conservatoire du Littoral.

Autour de l'HMZ, les dunes appartenant à l'hôpital ne bénéficient pas de gestion par le Conservatoire ou le Département, puisqu'étant du terrain privé. Cependant il existe plusieurs intérêts qu'elles soient gérées car elles ont tendance à être envahies et sont de plus en plus boisées. Le second intérêt est que cet environnement est exceptionnel pour les malades et qu'il devienne accessible.

Le Conservatoire du Littoral a proposé de faire une superposition d'affectations, c'est-à-dire venir gérer le domaine de l'hôpital sans en être propriétaire. L'hôpital lui délègue pendant 20 ans par

convention ce qui permettra au Conservatoire et donc au Département de traiter les dunes comme les autres parcelles de la Dune Dewulf ou la dune Marchand, de faire des aménagements pour les patients et les autres usagers.

Cette convention ne concerne que les terrains autour de l'hôpital et pas la parcelle gérée par la Commune par un bail emphytéotique. Pour le moment, il n'est pas envisagé de céder la gestion de cette parcelle au Conservatoire, parce qu'il y a des jeux publics pour les enfants et que cela ne rentre pas dans le domaine de gestion du Conservatoire. Madame VANHILLE demande aux élus d'accepter que le Conservatoire ait une possibilité de gestion sur l'ensemble de la propriété de l'HMZ. Pour information, l'HMZ a accepté ce point en conseil de surveillance en novembre dernier.

Charles VERHEGGE, Conseiller Municipal, demande s'il sera envisageable d'accéder à ce terrain. Madame le Maire répond que le Conservatoire devra proposer un programme, à valider par l'HMZ, d'installation d'équipements et de gestion de l'espace naturel et à ce moment-là, elle pourra dire s'ils vont ouvrir la grille. Madame le Maire précise que c'est une volonté de le faire car ça fait des années que cet espace naturel n'est pas exploité.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral, d'une superficie d'environ 11 hectares de milieu dunaire, sur la commune de Zuydcoote et sur l'intervention foncière du Conservatoire sur ce nouveau périmètre.

Questions diverses

Eclairage public

Question de Madame FINANCE, Monsieur FERYN et Madame BOUCHERY : Lors du précédent conseil municipal, Bruno Pruvost a exposé l'idée du groupe de travail "environnement" de tester l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit sur la commune, avant généralisation si cela était concluant, et ce dans une optique de préservation de la biodiversité avant toute autre chose. Les membres du conseil municipal avaient approuvé l'idée. Après s'être assuré de la faisabilité technique du projet, une première information devait être donnée aux zuydcootois via la gazette de décembre. Comme il n'y a rien sur le sujet dans la gazette, quels sont les obstacles rencontrés ? Comment les contourner ? Le projet marquerait un engagement fort de la commune en matière de biodiversité, il serait dommage d'y renoncer.

Madame le Maire explique que la faisabilité de ce projet a été étudiée et un des premiers écueils rencontrés a été le branchement des caméras vidéo sur le système électrique d'éclairage public. Pour donner une idée, Mme VANHILLE signale que près de 80 000 € ont été investis sur les dernières années pour les caméras. Aujourd'hui, il n'est techniquement pas possible d'éteindre l'éclairage public sur certaines zones sans éteindre les caméras. De ce fait, la nuit les caméras ne filment rien et ne se rechargent pas pour filmer la journée.

Monsieur DECOSTER ajoute qu'il n'est pas financièrement envisageable de tirer des câbles dans l'ensemble du réseau pour alimenter uniquement les caméras. Mais Johnny DECOSTER a sollicité un devis pour mettre en place un scénario spécifique sur la rue de Valenciennes car il n'y a pas de caméra : de l'allumage à 21h00 : 100% d'éclairage, de 21h00 à minuit : 50 % et de minuit à 4h : 30% et de 4h jusqu'à l'extinction : 50%.

Monsieur DECOSTER explique que l'idée première qui était bonne de tout éteindre a été abandonnée cependant on peut essayer les baisses d'intensité à 50 et 30%, voir si en termes de sécurité ça fonctionne, si cela a un impact environnemental et si les vidéos sont toujours utilisables.

L'extinction totale n'est plus envisagée pour la sécurité du village et notamment en ce moment avec le nombre grandissant de demandes de la gendarmerie, de la police des Frontières avec le problème des migrants. Il ajoute que grâce aux caméras les forces de gendarmeries ont pu déterminer beaucoup de choses.

Madame VANHILLE n'abandonne pas le projet. Johnny DECOSTER ajoute que les scénarios ne sont pas si faciles à mettre en place et qu'il faut intervenir sur chaque point d'éclairage. Cela sera validé ou pas mais on aura un chiffrage détaillé.

Mary LECOINTRE demande si cela est concluant, si ce scénario peut être mis en place sur tout le village ?

Monsieur DECOSTER répond que oui si tous les points souhaités nous conviennent au niveau environnemental, sécurité et économies.

Madame FINANCE demande où sont les caméras. Johnny DECOSTER répond qu'il y a des caméras au pont de Zuydcoote, au carrefour à feux, au château d'eau et depuis peu devant et derrière la salle Robert Merle pour les problèmes de nuisances au cityparc.

Un chiffrage prochain sera fait pour le parking de la plage.

Plage

Question de Madame FINANCE, Monsieur FERYN et Madame BOUCHERY : Une communication via la gazette et Facebook a été faite concernant la ré-ensablement et l'enlèvement des ganivelles sur la plage. Est-ce une action ponctuelle suite à la tempête et autres coups de vent de cet automne, ou y a-t-il derrière cela une véritable stratégie à plus long terme pour protéger le trait de côte ? Si oui, quelle est-elle ? Les villes voisines y sont-elles associées ? Nos voisins belges ? Quel est le planning des actions prévues ?

Concernant les ganivelles, le secteur de pose sera-t-il élargi (pas uniquement au ponton) ? Le groupe de travail "environnement" a évoqué des chantiers participatifs pour faire vivre la commune et sensibiliser les habitants, notamment les jeunes : un chantier "ganivelles" (fabrication et pose) en serait l'occasion.

Madame VANHILLE explique que c'est un gros travail actuellement réalisé au niveau de la CUD en partenariat avec la Commune dans le cadre de l'Opération Grands Sites. Depuis plusieurs années, une partie expérimentale d'installation de ganivelles est réalisée entre la digue et le Point Infos pour protéger la dune au niveau du parking. Madame VANHILLE salue les actions de Bruno PRUVOST, en collaboration avec les Dunes de Flandre et le service de l'OGS. Si les ganivelles ont pu être retirées à temps c'est grâce à l'anticipation de Bruno, qui est souvent sur le site. L'OGS travaille sur la volonté d'agrandir cette protection dunaire sur Zuydcoote avec notamment des poses de ganivelles le long de la dune vers la base du Sémaphore et à droite du Point Infos mais pas jusqu'à Bray-Dunes. A Bray-Dunes, des ganivelles seront également installées à gauche de la descente à bateaux allant vers Zuydcoote. La pose de ganivelles se fera là où il est susceptible que des personnes s'installent l'été. Les extrémités de digues, côté dunes du Perroquet et digue de Leffrinckoucke seraient aussi concernées par ces aménagements.

Cela permet réellement de recharger en sable et finalement de minimiser l'impact des tempêtes. A côté de ça, le PMCO (Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale) compte deux personnes qui travaillent sur la problématique du littoral et essaient de rassembler les mesures prises par les divers intervenants.

Concernant l'OGS, Madame VANHILLE en tant que Vice-Présidente a demandé à ouvrir un groupe de travail de tous les acteurs concernés par l'érosion. On sait que l'ULCO fait des études, que le PMCO fait des études, mais Madame VANHILLE souhaite des actions. L'objectif est de mettre en parallèle les études faites et les actions réalisées par le SDIF par exemple : un jour de tempête des algues ont été entreposées en pied de dunes et cela a permis de stabiliser la dune.

Il faut tracer ces opérations et faire de retour d'expériences.

Pour résumé, oui les ganivelles ont été enlevées, oui elles vont être remises et oui il y en aura plus dans l'avenir sur le littoral entre Dunkerque et Bray-Dunes.

Vanessa FINANCE évoque les questions des promeneurs sur la plage et souhaite qu'un gros article soit réalisé sur ce thème. Madame VANHILLE propose de le faire en période de vacances pour que les touristes comprennent l'intérêt de ces ganivelles.

Madame FINANCE pense que plein de personnes à Zuydcoote seraient intéressés pour poser ou même fabriquer les ganivelles.

Madame le Maire entend mais elle pense que c'est plus une action à porter par le CPIE pour la fabrication. Concernant l'installation, chaque installation de ganivelles doit faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public maritime. Mais c'est à voir.

Aire de Camping-Cars

Question de Madame FINANCE, Monsieur FERYN et Madame BOUCHERY : Lors du dernier conseil municipal, Johnny DECOSTER, en exposant le projet d'aire de stationnement de camping-car, a évoqué un rdv avec la DREAL, rendez-vous qui conditionnerait la réalisation ou non du projet. Qu'en fût-il ? La zone retenue pour le projet, en site classé, fait-elle partie du nouveau projet d'exploitation porté par le conservatoire du littoral ?

Madame VANHILLE répond déjà non pour la partie projet conservatoire et passe la parole à Johnny DECOSTER.

Monsieur DECOSTER répond que oui la DREAL et la DDTM sont venus à 7. Monsieur DECOSTER pensait alors qu'ils avaient envie, qu'ils étaient motivés par le projet. Tout de suite, ils ont planté le décor : c'est NON !

Etant sur place, Monsieur DECOSTER a évoqué l'état du terrain, un vrai dépôt, des matériaux de chantier, de la ferraille, des tracteurs, des remorques ... il a expliqué vouloir dépolluer le site et remettre cet espace à l'état naturel, au regard de l'environnement remarquable.

Il a parlé d'une dizaine de places de stationnement au maximum. Ils ont été catégoriques c'est non, avec l'argument qui est que nous sommes en zone protégée.

Monsieur DECOSTER explique que la décharge en l'état ne les dérange pas ... Il a essayé de négocier. La DREAL a alors demandé une étude d'un point de vue territorial, donc sous l'égide du projet Grands Sites pour regarder où faudrait-il mettre des places de stationnement de camping-cars sur l'ensemble du territoire.

Monsieur DECOSTER a parlé d'urgence pour Zuydcoote, où l'été les campings cars se garent partout, ça devient ingérable.

Monsieur DECOSTER explique qu'à chaque argument développé, ils avaient une parade et que rien n'était constructif. D'ailleurs, les services de l'état se contredisent entre eux, l'un dit prenait des terres agricoles, l'autre rétorque « surtout pas des terres agricoles ».

Pour résumer, l'état demande une étude sur le besoin d'aire de camping-cars sur Zuydcoote et sur le territoire.

L'entretien s'en est arrêté là. L'OGS va mener son étude, sur l'ensemble du territoire ce qui est concevable pour ne pas en faire plein partout.

Les avantages de ce terrain sont que c'est derrière la salle des sports, donc un peu caché, on le nettoie, on gère ...

Monsieur DECOSTER dit qu'il ne baisse pas les bras, qu'on va quand même dépolluer. Côté demande de subventions, les dossiers avançaient et là tout est à l'arrêt. Merci la DREAL !!! Monsieur DECOSTER est agacé que ces techniciens, qui viennent de Lille et qui doivent avoir des connaissances exceptionnelles, ne font aucun effort et sur site ils ne comprennent rien.

Monsieur DECOSTER poursuit la dépollution mais pour le projet de camping-cars, explique qu'on est mal parti et il en est vraiment désolé.

Madame VANHILLE ajoute que les actions de l'Opération Grands Sites, au nombre de 50 environ, seront présentées aux Zuydcootois dès que possible et que le schéma d'accueil fait partie intégrante de ces actions : comment accueillir les touristes sur le territoire ?

Travaux de l'église

Madame VANHILLE rappelle que le projet de réfection de l'église est toujours en cours. Différentes subventions ont été sollicitées.

La subvention sollicitée auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait être actée lundi. L'Etat a accepté la subvention dans le cadre de la DETR.

Le Département dans le cadre du Plan de Relance a proposé fin novembre une nouvelle subvention pour laquelle on a pu répondre dans les délais.

Ce qui nous permet aujourd'hui pour les 2 phases de travaux, d'un montant total de 181 913.57 €, d'obtenir 111 073.50 € de subventions.

Madame le Maire estime que c'est plutôt un bon résultat puisque c'est plus de 50%.

Madame VANHILLE souhaite travailler sur des demandes de subventions pour la désartificialisation des terrains, sur l'amélioration des équipements sportifs, sur la fracture numérique.

Colis des aînés

Florence VANHILLE remercie les personnes du CCAS et volontaires qui ont fait la distribution du colis des aînés. 66 colis couples et 92 colis personnes seules ont été distribués et 13 livraisons ont été effectuées par Béatrice LEMPEREUR. 18 colis ont fait l'objet de dons et ont été offerts aux personnes en difficultés, Madame le Maire souhaite remercier les personnes qui ont fait ces dons.

Boîte aux lettres du Père Noël

Pour finir sur une note joyeuse, Madame VANHILLE parle de la boîte aux lettres du Père Noël, qui a fait un tabac !!! 95 réponses ont été faites aux enfants de la crèche jusqu'à des personnes de 41 ans ... (57 ans après la date du Conseil) (classe des CP de Madame FOLLEZOU en plus). C'est un succès. Les Zuydcootois ont l'air ravi de cette nouveauté et attendent avec impatience l'ouverture du Village de Noël.

Madame le Maire sollicite la présence de l'ensemble des élus le dimanche 20 décembre à 14H00 pour pouvoir faire une photo et envoyer les vœux sous forme de vidéo à l'ensemble des habitants. Madame le Maire ne peut pas passer l'année sans souhaiter ses vœux à l'ensemble des Zuydcootois.

Payfip

On n'arrête pas l'informatisation et désormais les Zuydcootois qui reçoivent des titres de paiement pourront payer par carte bancaire, prochainement, cela sera possible pour les factures de cantine, étude ou accueil de loisirs.

La séance est levée à 20h10.

VANHILLE Florence		DECOSTER Johnny	
DESFRENNES Pascale		VANVINCQ Jean-Noël	
LEMPEREUR Béatrice		PRUVOST Bruno	
SCHOONHEERE Régis		DIMPRE Bruno	
DEVULDER Isabelle		POCHOLLE Fabrice	Excusé
DELANSAY Fabienne		WALLYN Thierry	
DELORRIER Delphine		LECOINTRE Mary	
DEBEUSSCHER Amandine		VERHEGGE Charles	
BOUCHERY Marie		FINANCE Vanessa	
FERYN David			